REIS INOX

Conditions générales de vente, de livraison et de paiement

Devis validation par retour signé

- **1er acompte 40% à la signature du devis**
- **2e acompte 40% au démarrage du chantier**
- **Le solde à la fin des travaux**

Délai de fabrication à partir de la signature des plans de validation à convenir.

Garantie de 24 mois à partir de la date de livraison ou installation.

En cas des réparations aucune garantie n'est donnée.

Le produit de tôlerie industriel la livraison n'est pas comprise.

Complexité de l'ouvrage, date de pose calculée après signature des plans de validation. Ces délais de fabrication sont donnés à titre indicatif et peuvent varier en fonction de la charge de travail et/ou de l'approvisionnement matière.

Les informations, les croquis, les plans, les images et tous détails transmis au client pour illustrer son futur ouvrage sont autant de documents indicatifs et non contractuels mais propriété de REISINOX.

REISINOX, Fabrication et Pose se réserve le droit d'adapter tout design ou détail (dessin, profil, épaisseurs, choix des matériaux, etc…) nécessaires au respect des contraintes techniques ou esthétiques. Aucun dessin ne peut être engagé par notre bureau d'étude avant réception et enregistrement de l'acompte sur nos comptes.

Aucune modification ne sera acceptée sans approbation préalable du maitre de l'ouvrage et que l'objet livré correspond précisément aux plans approuvés.

Chiffrage élaboré à partir des éléments en notre possession à ce jour, si après visite du chantier il s'avère que des engins de levage et/ou manutention spécifiques sont à mettre en œuvre, ceux-ci feront l'objet d'un chiffrage complémentaire.

Conditions générales de vente, de livraison et de paiement

Toutes les fixations seront avec des vis ou goujons en acier zinguée en cas des fixations spécial sur demande du client.

En cas de finition (Placoplatre ou autre) pour mise en place de l'escalier, les travaux de fermeture restent à la charge du client.

Nos prix sont établis sur la base des taux de TVA en vigueur à la date de la remise de l'offre, toute variation ultérieure de ces taux imposée par la loi sera répercutée sur ces prix.

Elaboration d'avant-projet/ concept /volonté expresse tacite de coopération et de mandat : Tout concept présenté par REISINOX (avant-projet, croquis, plan dessin, proposition de choix de matériaux et section) plus important qu'un simple devis chiffré, sera facturé au prix de CHF 120.-/h au cas où le client n'alloue pas les travaux à notre société.

Tarif de régie pour travaux additionnels au devis initial signé : (occasionnés par désirs ultérieurs du client ou causés par la nature même du chantier) REISINOX se verra dans l'obligation de facturer tous travaux additionnels au devis initial signé à un tarif « régie » à CHF 80.- manœuvre CHF 135.-/h ouvrier. Les travaux en régie nécessitent une acceptation préalable écrite du client (fax ou e-mail) ou orale sur confiance.

Estimation incorrecte du travail à exécuter suite à d'éventuels défauts cachés de l'ouvrage et découverts en cours de chantier ou imprévus : Ce devis est basé sur l'état des lieux tel que nous avons pu l'apprécier lors de nos visites sur place avant l'élaboration du devis initial. Si, lors de l'exécution des travaux, des défauts cachés devaient apparaître, état de fait non reconnaissable au stade initial de l'élaboration du devis, REISINOX serait dans l'obligation de facturer les heures de travail supplémentaires en découlant selon les « tarifs régie » susmentionnés.

Note de calcul justifiée par un bureau d'études non comprise, à votre demande celle-ci peut faire l'objet d'un devis complémentaire.

N.B: la réalisation d'une note de calcul peut entraîner des incidences techniques, esthétiques et tarifaires sur le projet.

Réserve de propriété

ReisInox et le client conviennent ici expressément d'un pacte de réserve de propriété, valable pour toutes les livraisons de ReisInox en vertu duquel le client ne devient pas propriétaire des choses vendues lors du transfert de la possession, mais seulement lorsqu'il en aura payé l'entier du prix convenu. ReisInox est dès lors autorisé à requérir unilatéralement et à ses frais auprès de l'office des poursuites l'inscription du présent pacte dans le registre des pactes de réserve de propriété.

Le processus de pliage peut marquer les pièces (y compris) du côté de la face visible au niveau de l'axe de pliage. Sans connaissance de l'utilisation finale de la pièce, nous ne pouvons juger de l'importance de ce détail et les pièces ne pourront nous être refusées pour cette simple raison.

Bussigny le 1 janvier 2023